

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 mai 2018

**EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 902)**

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N° 1606

présenté par

Mme Bessot Ballot, Mme Jacqueline Dubois, M. Grau, M. Blanchet, M. Thiébaut, M. Lejeune, M. Cellier, Mme Goulet, Mme Crouzet, Mme De Temmerman, Mme Charvier, Mme Valetta Ardisson, M. Marilossian, Mme Tamarelle-Verhaeghe, M. Palusziewicz, M. Rebeyrotte, M. Leclabart, Mme Le Feur, M. Folliot, M. Simian, M. Gouttefarde, M. Chalumeau, M. Perrot, Mme Lardet, Mme Peyrol, Mme Piron, M. Matras, M. Raphan, Mme Sylla, M. Sommer, M. Bois, M. Ardouin, Mme Michel, Mme Cariou et Mme Krimi

---

**ARTICLE 10**

Compléter l'alinéa 4 par les deux phrases suivantes :

« Un de ces indicateurs peut être une fiche d'analyse de la valeur. Dans ce cas, la part représentée par le coût de la matière première ne peut être inférieure au coût pertinent de production en agriculture ou à l'évolution de ces coûts ; ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement permet de sacrifier le juste prix de la matière première agricole afin de préserver le revenu des producteurs.